

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine - Hôtel d'Entreprise -32600 L'ISLE
JOURDAIN

Tél: 05 62 07 71 16 - Fax: 05 62 07 71 13 - site: www.ccgascognetoulousaine.com



La Trame verte et bleue du SCOT des coteaux de Savès

ATELIER DE PARTAGE ET APPROPRIATION

Mercredi 5 décembre 2012

ATELIER 1 du 5 décembre 2012

9h-12h

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
(salle de réunion du premier étage)

Objectif des ateliers de partage et appropriation

- > Améliorer et partager la **connaissance de la trame verte et bleue** aux différentes échelles
- > Mieux connaître son **fonctionnement** et les **interrelations** avec les milieux agricoles et urbains et les usages
- > Sensibiliser et partager **les enjeux** de la TVB
- > Mettre en place un **réseau d'acteurs** qui permettra de mieux partager **la gestion** de la TVB

Ordre du jour de cet atelier n°1

- > Présentation de **la mission** confiée au groupement d'études : contenu et planning, démarrage de la mission
- > La **Trame verte et bleue** : cadre réglementaire et définitions
- > **L'atelier de travail** : mode d'organisation en sous-groupe, objectifs et résultats attendus

Objectif de cet atelier n°1

- > Partager, compléter **l'état des lieux des trames et sous trames** réalisé par le groupement à partir des données disponibles, cartographies et reconnaissances de terrain
- > Partager, expliquer **la définition de la trame verte et bleue** :
 - o Réservoirs de biodiversité,
 - o Corridors
- > Débattre et hiérarchiser **les enjeux croisés** de la TVB et de l'agriculture et sensibiliser sur sa **multifonctionnalité**
 - o Echelle intercommunale
 - o Echelles communales

Pièces jointes

- > **Supports Power point** de l'atelier en **plénière** et des **sous-groupes** :
 - o présentation générale de la mission, de la méthode, des résultats attendus de ce premier atelier
 - o présentation illustrée des sous trames : zooms cartographiques et photos

Documents téléchargeables

- > Les éléments du SCoT (<http://www.ccgascognetoulousaine.com/amenagement-territoire-SCOT.asp>)

Structures et personnes présentes

1. Alain Tourné, Maire de L'Isle Jourdain, Président de la CC de la Gascogne Toulousaine
2. Gérard Paul, Maire de Lias, Co-président Commission aménagement du territoire de la CC Gascogne Toulousaine
3. Jean Lacroix, Maire de Castillon-Savès, Co-président Commission aménagement du territoire de la CC Gascogne Toulousaine
4. Francis Idrac, Adjoint Urbanisme mairie de L'Isle Jourdain
5. Esther Fages, Adjoint développement durable mairie de L'Isle Jourdain
6. Jacques Laffont, Maire de Marestaing agriculteur
7. Francis Larroque, Maire d'Auradé agriculteur
8. Pierre Loubens, Adjoint mairie d'Auradé agriculteur (AAA)
9. Roger Heiniger, Maire de Pujaudran

10. Michel Fuentes, Maire de Fontenilles
11. José Saint Supéry, Maire de Monferran-Savès
12. Maurice Danelon, Adjoint mairie de Monferran-Savès
13. Yves Druilhet, Maire de Razengues
14. Gaëtan Longo, Maire de Clermont - Savès
15. Alain Lobry, Maire de Ségoufielle
16. Loïc Le Clech, Maire de Beaupuy
17. Pascale Terrasson, Adjoint mairie d'Endoufielle
18. Christiane Ducarrougé, CCGT

19. Laurent Barthe, Nature Midi-Pyrénées cellule biodiversité de l'ARPE
20. François de Marcillac, Président du Syndicat Forestier du Gers-administrateur CRPF 32
21. Virginie Gremmel, Urbanisme mairie de l'Isle Jourdain
22. Yves Barbaste, ADASEA
23. Sylvie Saint-Martin, CG32 service territoire, éco et habitat
24. Tom Lignieres, Association Arbres et Paysages 32
25. Frédéric Poulle, CAUE
26. Vincent Gobert, Association des Agriculteurs d'Auradé
27. Marc Rivière, DDT 31 pôle territorial Centre Carbonne
28. David Lebigot, DREAL CE trame verte et bleue
29. Josette Roudié, Technicienne rivière Syndicat de la Save
30. Armelle Huitric, Association alter-habitat Lislois - Habitat participatif
31. Florent Nonon, CRPF 32 Technicien
32. Maud Valle-Laurent, Chambre d'Agriculture 32
33. Vincent Manabera, Fédération des chasseurs 32
34. Elisabeth Bilde, Association des chemins de randonnée Pujaudran

35. Jacqueline Bertaina, BE Parcourir les territoires
36. Julien Riou, BE Parcourir les territoires
37. Françoise Faissat, ADASEA
38. Aurélie Belveze, ADASEA
39. Pascale Solana, Chargée de mission SCOT/ Urbanisme, CC de la Gascogne Toulousaine

Structures et personnes excusées

1. Nicolas Soubiran, Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA du Gers)
2. Ivania Saffores, Conseil Régional Midi Pyrénées, chef du service politiques Urbaines
3. Henri Pelliet, DREAL Midi Pyrénées
4. Michèle Lannes, Maire d'Endoufielle
5. Philippe Pelliet, OPHLM 32
6. Catherine Cazals, Conseil Général 32
7. Olivier Cazaux, DDT 32
8. Philippe Bertrand, CRPF

Déroulement de l'atelier

Présentation en plénière

- > Voir documents joints

Constitution et travail des sous-groupes

SOUS-GROUPE 1

1. *Jacqueline Bertaina, BE Parcourir les territoires*
2. *Aurélie Belveze, ADASEA*
3. Laurent Barthe, Nature Midi-Pyrénées cellule biodiversité de l'ARPE
4. François de Marcillac, Président du Syndicat Forestier du Gers-administrateur CRPF 32
5. Virginie Gremmel, Urbanisme mairie de l'Isle Jourdain
6. Francis Idrac, Adjoint Urbanisme mairie de l'Isle Jourdain
7. Yves Barbaste, ADASEA
8. Jacques Laffont, maire Marestaing agriculteur
9. Francis Larroque, maire Auradé agriculteur
10. Sylvie Saint-Martin, CG32 service territoire, éco et habitat
11. Tom Lignieres, Association Arbres et Paysages 32
12. Roger Heniger, maire de Pujaudran
13. Michel Fuentes, maire Fontenilles
14. José Saint Supéry, maire de Monferran-Savès
15. Maurice Danelon, Adjoint mairie de Monferran-Savès
16. Yves Druilhet, maire de Razengues
17. Frédéric Poulle, CAUE
18. Vincent Gobert, Association des Agriculteurs d'Auradé

Echanges sur la perception des participants par rapport aux 10 sous trames présentées en fonction de leurs usages et pratiques

Accord global sur les sous-trames présentées

Les échanges ont permis de valider la méthode et le choix des sous-trames, mais des manques ont été identifiés comme :

- Comment intégrer les bonnes terres ainsi que les trames viaires, les chemins et petites routes paysagées qui participent à la TVB ?

Il a été soulevé aussi la nécessité de dépasser cet état des lieux et passer de l'identification de sous-trames à leur qualification et hiérarchisation ; c'est ce qui sera fait en phase 2.

Plusieurs autres propositions et/ou questions ont également été soulevées comme :

- Intégrer la multifonctionnalité des sous-trames (ex des bandes enherbées : zone de biodiversité + zone de corridor + zone de régulation + zone de filtre)
- Associer un travail sur la valeur agronomique des terres (impliquer les chercheurs d'ECOLAB et CESBIO)
- Quelle traduction de ces sous-trames dans les zonages des documents d'urbanisme communaux ?
- Comment articuler dans le temps les révisions des documents d'urbanisme communaux avec ce travail intercommunal ?

La TVB, trame verte et bleue :

Pour passer des continuités écologiques à la Trame verte et bleue, il y a des passages obligés qui ont été notés par les participants, comme :

- La nécessité de travailler sur l'association et l'interrelation de ces sous-trames
- Considérer la TVB comme une charnière entre les projets des acteurs (agriculteurs, élus...) et les divers règlements et lois (Grenelle, PAC, PPR)
- Démontrer les « intérêts » à tirer de la TVB plutôt que les contraintes
- Prendre en compte l'intérêt des « actions volontaires » plutôt que des « actions obligatoires et imposées »
- La nécessité d'intégrer de la souplesse et la dynamique : ne pas figer les espaces (agricoles, urbains)
- La nécessité d'accompagner la transformation des fonctions des sous-trames et la gestion dans le temps

Echanges autour des fonctions et des valeurs de chaque sous trame

Avant de débattre et noter les propositions des participants, la définition a été donnée pour partir d'un langage commun et partagé.

- Les fonctions = bénéfices matériels
- Les valeurs = bénéfices non matériels

Ont ensuite été proposés et notés en séance plusieurs propositions :

Les valeurs = bénéfices non matériels

- Ressource non renouvelables (eau, sol),
- Paysage, patrimoine, qualité de vie...

Les fonctions = bénéfices matériels

- Ecologiques : la biodiversité est utile à l'homme et vice-versa (entretien de ces espaces)
- Zones tampon : régulation des inondations, sécheresse, érosion...
- Lieux de production : agricole (« mieux » produire), bois (forêt « vivante »)
- Cadre de vie

Les participants ont mis en avant la nécessité de prendre en compte la *notion de transformation* des fonctions dans le temps

Des questions sont encore sans réponse aujourd'hui et devront être traitées dans la suite de la mission comme par exemple quelle peut-être la *fonction d'un jardin pour la nature en ville* ?

Echanges sur ce que peuvent être des **cœurs de biodiversité**

Une première approche qui devra être poursuivie lors du prochain atelier :

- La taille n'est pas déterminante d'un cœur de biodiversité
- L'homme n'est pas exclus de ces cœurs (entretien)
- Le mode de gestion associé est déterminant
- La définition d'un cœur varie selon l'échelle de travail (la Région, le SCoT, la commune...)

Quels fondamentaux pour un cœur de biodiversité ?

- La question de la pérennité sur les 4 saisons : les étiages des cours d'eau par exemple Attention ce n'est pas toujours exact : exemple de la mare à sec en été qui a toujours un rôle de reproduction pour les batraciens au printemps et peuvent retenir l'eau en cas d'orages. Idem pour les ruisseaux intermittents. Cependant la classification des cours d'eau et l'application de la loi sur l'Eau à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs et services de l'Etat est un enjeu sur cette thématique.
- La nécessité des interrelations, associer plusieurs sous-trames, multifonctionnalités, zones « source » de biodiversité, cycle de vie complet... (voir plus haut débat sur les sous trames).

Plusieurs sous trames sont identifiées à ce stade pour constituer un cœur de biodiversité à l'échelle de ce territoire:

- les haies
- les ruisseaux et leurs ripisylves
- les chemins ruraux non bitumés
- les sols cultivés, non labourés
- les mares (à connecter)
- les bois et des bosquets
- les surfaces enherbées

SOUS-GROUPE 2

1. Julien Riou, BE Parcourir les territoires
2. Françoise Faissat, ADASEA
3. Gaëtan Longo, Maire de Clermont –Savès
4. Alain Lobry, Maire de Ségoufielle
5. Esther Fages, Adjoint développement durable mairie de l'Isle Jourdain
6. Pierre Loubens, Adjoint mairie d'Auradé agriculteur (AAA)
7. Marc Rivière, DDT 31 pôle territorial Centre Carbonne
8. Jean Lacroix, Maire de Castillon-Savès
9. Loïc Le Clech, Maire de Beaupuy
10. David Lebigot, DREAL CE trame verte et bleue
11. Josette Roudié, Technicienne rivière Syndicat de la Save
12. Pascale Terrasson, Adjoint mairie d'Endoufielle
13. Alain Tourné, Maire de L'Isle Jourdain
14. Armelle Huitric, Association alter-habitat Lislois - Habitat participatif
15. Florent Nonon, CRPF 32 Technicien
16. Maud Valle-Laurent, Chambre d'Agriculture 32
17. Vincent Manabera, Fédération des chasseurs 32
18. Christiane Ducarrouge, CCGT
19. Elisabeth Bilde, Association des chemins de randonnée Pujaudran
20. Roger Heniger, maire de Pujaudran
21. Gérard Paul, maire de Lias

Echanges sur l'objectif de l'étude

Plusieurs interventions font état d'interrogations sur le niveau de précision de la démarche qui peut être source de complexité accrue pour les élus locaux dans la gestion quotidienne de leur commune (et notamment dans la mise en œuvre des documents d'urbanisme). Le niveau de prise de décision entre Communes et SCOT semble encore flou dans cette démarche qui doit à la fois permettre une « grenellisation » du SCOT et servir aux communes dans le cadre de leurs documents d'urbanisme communaux. L'objet de cette démarche est bien d'aboutir à la définition de la Trame verte et bleue du Scot des Coteaux du Saves, mais dans la perspective d'être utile aux communes pour leurs futurs documents d'urbanisme (élaboration ou révision). Pour cela la méthode de travail prévoit de varier constamment les échelles entre le niveau intercommunal et le niveau local en s'appuyant sur un SIG (Système d'Information Géographique) qui permette de mettre à disposition des communes une information fiable au niveau parcellaire.

La question de la superposition des procédures est posée. En effet, cette démarche basée sur le SCOT doit prendre en compte les données du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), tout en alimentant les révisions de documents d'urbanisme en cours. Cette articulation entre trois documents (SRCE, SCOT et PLU) réalisés à des échelles et donc des niveaux de précision différents et sur des pas de temps différents est une des complexités de la démarches. Les évolutions des exigences réglementaires (notamment liées au Grenelle) implique forcément une superposition de démarches interdépendantes qui doivent au mieux « s'alimenter » les unes les autres. Il semble en tout cas très probable que les évolutions des documents d'urbanisme doivent dorénavant être plus régulières et fréquentes que par le passé.

Plusieurs interventions ont porté sur la *nature des prescriptions* qui seront définies à l'issue de la démarche. La question de la définition de recommandations ou de prescriptions est posée, de même que celle des *modalités de gestion* des éléments de la trame verte et bleue identifiés. Ainsi dans le cas d'un remembrement par exemple il peut être estimé qu'une haie identifiée aujourd'hui doit être « déplacée » ailleurs, éventuellement en étant complétée, reconstituée. Cette question recoupe par ailleurs les modalités de gestion des espaces identifiés, en effet l'identification puis la protection de certains éléments (notamment dans les documents d'urbanisme) ne peut constituer une solution unique et globale.

Plusieurs ateliers de travail vont être organisés au cours du premier semestre 2012 afin d'élaborer progressivement ensemble (élus, techniciens, partenaires associés) une *stratégie* et de définir les *outils adaptés* (*les outils de planification n'étant naturellement pas la solution unique*).

La question de la participation de la population est posée (y compris, agriculteurs, néo-ruraux...). Les ateliers prévus au cours du premier semestre 2012 permettront d'associer de nombreux partenaires du territoire.

La concertation vis-à-vis du grand public peut se faire dans le cadre des communes, la présente mission ne le prévoit pas. De même il n'est pas prévu d'informer directement les propriétaires fonciers qui seront concernés par les éléments identifiés et/ou protégés dans le cadre du SCOT.

D'un point de vue méthodologique, la place des scientifiques est posée. En effet l'approche naturaliste semble complémentaire et indispensable à l'approche cartographique présentée lors de cet atelier. Plusieurs écologues sont présents dans l'équipe, par ailleurs l'ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) propose un appui technique dans le cadre de cette mission. Par ailleurs les ressources locales (associatives notamment) seront mobilisées en tant que partenaires au cours de l'étude.

Du point de vue technique plusieurs points ont été abordés :

- La question de la prise en compte des fossés et de fait des schémas d'assainissement individuels qui prévoient souvent des exutoires dans le réseau superficiel existant. En effet une partie importante de la population du territoire est en assainissement autonome, les répercussions sur les milieux sont potentiellement importantes.
- La question des outils de protection des boisements. Les EBC (Espaces Boisés Classés) des PLU ne doivent pas constituer la solution unique pour tout bois, parfois cet outils est trop contraignant et ne permet pas une gestion satisfaisante du site concerné.
- La question des déplacements de la faune est évoquée. En effet les effectifs de certaines espèces sont en constante augmentation (sangliers...) et le développement de l'urbanisation doit permettre les liaisons permettant au gibier de ne pas être « bloqué » près des urbanisations.

Ces points techniques seront approfondis lors des prochains ateliers qui se tiendront tout au long du premier semestre 2012.